

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 janvier 2018

## Kit de sensibilisation à destination des collaborateurs

La multiplication et la diversification des cybermenaces en font un phénomène complexe à appréhender pour le grand public.

"De quoi s'agit-il exactement?", "quels sont les risques?", "suis-je concerné?" et "comment me prémunir?".

Autant de questions auxquelles le dispositif national Cybermalveillance.gouv.fr continuera d'apporter des réponses dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le gouvernement. Ainsi, Cybermalveillance.gouv.fr poursuit les travaux initiés en 2017 en créant avec ses membres un kit de sensibilisation qui adressera le particulier à travers le canal professionnel.

Réalisé sous licence ouverte (ETALAB 2.0), ce kit sera mis gratuitement à disposition des entreprises, collectivités et associations. Il contiendra des outils pédagogiques adaptés et modulaires (vidéos, infographies, fiches réflexes, ...) à destination de leurs collaborateurs afin de:

- **Sensibiliser aux risques numériques**
  - **Dispenser les bonnes pratiques**
- **Traiter des usages professionnels et personnels**

Les organisations qui participeront à cette opération contribueront à améliorer l'hygiène informatique de leurs collaborateurs tant dans leurs usages personnels que par voie de conséquence dans leurs usages professionnels.

**Le premier volet du kit de sensibilisation sera envoyé avant l'été 2018 à tous les professionnels qui en feront la demande en s'inscrivant à l'adresse :**

[www.cybermalveillance.gouv.fr/inscription-sensibilisation](http://www.cybermalveillance.gouv.fr/inscription-sensibilisation)

Contact presse  
[presse@cybermalveillance.gouv.fr](mailto:presse@cybermalveillance.gouv.fr)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## A propos de Cybermalveillance.gouv.fr

Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif national d'assistance aux victimes de cybermalveillance.

Ce dispositif a été incubé par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) en copilotage avec le ministère de l'Intérieur et le soutien des ministères de l'Économie et des Finances, de la Justice et du secrétariat d'État chargé du Numérique. Il est désormais piloté par le Groupement d'Intérêt Public ACYMA.

Ses publics sont :

- les particuliers,
- les entreprises (hors opérateurs d'importance vitale – OIV – qui relèvent de l'ANSSI),
- les collectivités (hors opérateurs d'importance vitale – OIV – qui relèvent de l'ANSSI).

Ses missions sont :

- l'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance,
- l'information et la sensibilisation au niveau national sur la sécurité numérique,
- l'observation du risque numérique pour pouvoir l'anticiper.

## Les membres du GIP ACYMA

### Collège « étatiques »

Premier ministre / SGDSN / ANSSI  
Secrétariat d'État chargé du numérique

Ministère de l'Intérieur  
Ministère de la Justice  
Ministère de l'Économie et des Finances

### Collège « utilisateurs »

Association française des correspondants aux données  
personnelles (AFCDP)  
Association e-Enfance

Chambres de commerce et d'industrie (CCI de France)  
Club de la sécurité de l'information français (CLUSIF)

Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)  
Confédération des petites et moyennes entreprises  
(CPME)

France Victimes  
Signal Spam

### Collège « prestataires »

Cinov-IT  
Conseil National du Logiciel Libre (CNLL)

Fédération des Entreprises du Bureau et du Numérique  
(EBEN)  
Syntec numérique

### Collège « offreurs de solutions et de services »

Atempo-Wooxo group  
Bitdefender  
Bouygues Telecom  
Eset  
Fédération Française de l'Assurance (FFA)  
Kaspersky Lab

La Poste  
Microsoft France  
MMA  
Orange Cyberdefense  
Stormshield

Retrouvez toutes nos publications sur notre site Internet : [www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux   @cybervictimes